

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1^{er} Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 754.936 , un actif net de D : 727.200 et un déficit de D : 60.570, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 34,41% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012
Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	401 126	756 622
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		366 888	756 622
Titres des Organismes de Placement Collectif		34 238	-
Placements monétaires et disponibilités		259 765	387 065
Placements monétaires	5	259 272	386 510
Disponibilités		493	555
Créances d'exploitation	6	94 045	28
TOTAL ACTIF		754 936	1 143 715
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	2 260	4 894
Autres créditeurs divers	8	25 476	20 704
TOTAL PASSIF		27 736	25 598
ACTIF NET			
Capital	13	725 900	1 112 121
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 300	5 996
ACTIF NET		727 200	1 118 117
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		754 936	1 143 715

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	7 467	14 060
Dividendes		7 467	14 060
Revenus des placements monétaires	10	3 911	8 239
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 378	22 299
Charges de gestion des placements	11	(10 013)	(17 306)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 365	4 993
Autres charges	12	(516)	(890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		849	4 103
Régularisation du résultat d'exploitation		451	1 893
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXRECICE		1 300	5 996
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(451)	(1 893)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(110 900)	68 435
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		54 157	61 644
Frais de négociation		(4 676)	(3 711)
RESULTAT DE L'EXRECICE		(60 570)	130 471

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2011	Année 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(60 570)</u>	<u>130 471</u>
Résultat d'exploitation	849	4 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(110 900)	68 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 157	61 644
Frais de négociation de titres	(4 676)	(3 711)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(330 347)</u>	<u>450 773</u>
Souscriptions		
- Capital	1 711 942	4 486 328
- Régularisation des sommes non distribuables	(110 770)	729 028
- Régularisation des sommes distribuables	2 770	29 157
Rachats		
- Capital	(2 054 555)	(4 081 444)
- Régularisation des sommes non distribuables	122 585	(685 032)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 319)	(27 264)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(390 917)</u>	<u>581 244</u>
ACTIF NET		
En début de période	1 118 117	536 873
En fin de période	727 200	1 118 117
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	7 917	4 489
En fin de période	5 478	7 917
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>132,749</u>	<u>141,230</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(6,00%)</u>	<u>18,09%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 401.126 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		363 703	366 888	50,45%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	363 703	366 888	50,45%
AMEN BANK	100	5 773	6 532	0,90%
ARTES	789	7 919	7 576	1,04%
ASSAD	500	5 304	5 299	0,73%
ATB	5 365	32 748	31 707	4,36%
ATTIJARI BANK	1 800	35 806	33 664	4,63%
ATTIJARI LEASING	550	26 808	22 550	3,10%
B.N.A	1 286	10 636	15 455	2,13%
BIAT	200	11 342	14 889	2,05%
CARTHAGE CEMENT	5 000	17 887	20 265	2,79%
ELECTROSTAR	1 700	13 769	6 477	0,89%
ENNAKL AUTOMOBILES	900	9 630	8 629	1,19%
GIF-FILTER	1 000	7 992	5 749	0,79%
LES CEMENTS DE BIZERTE	2 500	18 535	19 800	2,72%
MONOPRIX	200	5 254	5 663	0,78%
P.G.H	2 050	13 981	16 755	2,30%
SERVICOM	800	4 694	8 799	1,21%
SFBT	1 900	23 051	24 721	3,40%
SITS	3 546	14 223	12 822	1,76%
SOPAT	500	2 127	2 096	0,29%
SOTUVER	650	5 860	6 182	0,85%
SPIDIT-SICAF	3 000	20 627	20 112	2,77%
STAR	400	59 547	58 992	8,11%
TELNET HOLDING	523	3 150	4 585	0,63%
UIB	400	7 040	7 569	1,04%

Titres des Organismes de Placement Collectif		34 233	34 238	4,71%
Titres des OPCVM				
Maxula Investement Sicav	330	34 233	34 238	4,71%
TOTAL		397 936	401 126	55,16%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				53,13%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	642 532	114 090	756 622	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions	339 477		339 477	
Titres OPCVM	57 160		57 160	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions	(618 306)		(618 306)	54 659
Titres OPCVM	(22 927)		(22 927)	(502)
<u>Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres</u>		(110 900)	(110 900)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	397 936	3 190	401 126	54 157

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 259.272 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Dépôts à vue			
B.N.A au 06/02/2012 à 2.82%	48 000	48 166	6,62%
B.N.A au 18/02/2012 à 2.82%	5 000	5 013	0,69%
B.N.A au 20/02/2012 à 2.82%	3 000	3 007	0,41%
B.N.A au 25/02/2012 à 2.82%	10 000	10 021	1,38%
B.N.A au 21/03/2012 à 2.66%	50 000	50 039	6,88%
B.N.A au 25/03/2012 à 2.66%	50 000	50 015	6,88%
B.N.A au 28/03/2012 à 2.66%	93 000	93 011	12,79%
TOTAL	259 000	259 272	35,65%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			34,34%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 94.045, contre D : 28 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	94 036	-
Autres	9	28
Total	<u>94 045</u>	<u>28</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 2.260 contre D : 4.894 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 644	3 559
Rémunération du dépositaire et du distributeur	616	1 335
Total	<u>2 260</u>	<u>4 894</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 25.476, contre D: 20.704 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	40	85
Achats de titres à décaisser	25 436	20 619
Total	<u>25 476</u>	<u>20 704</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 7.467, contre D : 14.060 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Dividendes</u>		
-		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 719	12 947
des titres OPCVM	748	1 113
TOTAL	7 467	14 060

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 3.911 contre D : 8.239 au 31 décembre 2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 10.013 contre D : 17.306 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	7 282	12 586
Rémunération du dépositaire et du distributeur	2 731	4 720
Total	<u>10 013</u>	<u>17 306</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 516 contre D : 890 au 31 décembre 2010, et englobent principalement la redevance du CMF.

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	1 112 121
Nombre de parts	7 917
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	1 711 942
Nombre de parts émises	12 187
Nombre de copropriétaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(2 054 555)
Nombre de parts rachetées	(14 626)
Nombre de copropriétaires sortants	(49)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(110 900)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 157
Régularisation des sommes non distribuables	13 662
Frais de négociation	(4 676)
Résultat incorporé à la V.L	5 996
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(1 847)

Capital au 31-12-2011

Montant	725 900
Nombre de parts	5 478
Nombre de copropriétaires	38

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	2,077	2,817	3,519
Charges de gestion des placements	(1,828)	(2,186)	(2,259)
Revenus net des placements	0,249	0,631	1,260
Autres charges	(0,094)	(0,112)	(0,117)
Résultat d'exploitation (1)	0,155	0,518	1,143
Régularisation du résultat d'exploitation	0,082	0,239	0,344
Sommes distribuables de l'exercice	0,237	0,757	1,486
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(20,245)	8,644	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,886	7,786	7,049
Frais de négociation	(0,854)	(0,469)	(1,221)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(11,212)	15,962	15,999
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(11,057)	16,480	17,141
Résultat non distribuable de l'exercice	(11,212)	15,962	15,999
Régularisation du résultat non distribuable	2,494	4,913	2,113
Sommes non distribuables de l'exercice	(8,718)	20,875	18,111
Valeur liquidative	132,749	141,230	119,597
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	1,33%	1,68%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,09%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,17%	0,58%	1,70%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.